

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 17 mars 2022

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p style="text-align: center;">DEPARTEMENT du CANTAL</p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="padding: 5px;">Afférents au Conseil municipal</th> <th style="padding: 5px;">En exercice</th> <th style="padding: 5px;">Qui ont pris part à la délibération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">23</td> <td style="padding: 5px;">23</td> <td style="padding: 5px;">20</td> </tr> </tbody> </table> <p style="margin-top: 20px;">Date de la convocation : 08 mars 2022 Date d'affichage : 08 mars 2022</p> <p>Vote : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	20	<p>L'an deux mille vingt-deux le dix-sept du Mois de mars</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PICHOT-DUCLOS, Conseiller délégué.</p> <p>Présents : Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE, Robert PISSAVY, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Aurélien TISSIER.</p> <p>Présents par procuration : Béatrice THOMAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Béatrice CHEVALLET donne pouvoir à Félix ROCHE, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Jean BOUCHER</p> <p>Absent : Alain BARRES, Vanessa BESSON.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	20					

OBJET : Approbation du compte administratif du budget des LOGEMENTS DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE 2021

Sous la présidence de Monsieur PICHOT-DUCLOS conseiller délégué, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget des LOGEMENTS DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE 2021 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES 2021	50 297,35 €
RECETTES 2021	81 319,69 €
REPORT N-1	18 008,33 €
RESULTAT DE CLOTURE	49 030,67 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES 2021	43 819,30 €
RECETTES 2021	143 498,54 €
REPORT N-1	- 143 038,69 €
RESTE A REALISER	- €
BESOIN DE FINANCEMENT	43 359,45 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif du budget des LOGEMENTS DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE 2021

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Christian PICHOT-DUCLOS, Conseiller délégué

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

